



Service : Poste de secours  
Tel : 02.31.88.18.39

## CONSIGNES ET INSTRUCTIONS AUX GROUPES

- Vous devez en toutes circonstances vous conformer aux injonctions des responsables du poste de secours, seules personnes compétentes et autorisées à assurer la police et la sécurité de la plage.
- La baignade des groupes est interdite en dehors des heures d'ouverture et de surveillance du poste de secours.
- Les groupes ont l'obligation de se présenter au poste de secours dès leur arrivée sur la plage afin de recevoir les consignes.
- La baignade des groupes est interdite lorsque les flammes orange ou rouge sont hissées en tête de mat, ou en l'absence de flamme.
- Les jeux dangereux et nuisibles à autrui sont strictement interdits sur le domaine de la plage.
- Les déchets doivent être laissés dans les poubelles disposées sur la plage, et en aucun cas être déposés ou jetés sur la plage ou dans l'eau.
- Les pique-niques et camping sont formellement interdits sur l'ensemble de la plage.
- L'usage des postes de radiodiffusion et autres appareils à musique sont interdits sur la plage.

### RAPPELS SUR LES CONDITIONS DE BAINNADE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS ET GROUPES DIVERS

- MOINS DE 6 ANS:
  - Baignade délimitée (le plus petit doit avoir pied).
  - 1 personne diplômée affectée à la surveillance de la baignade.
  - Utilisation de masques et appareils respiratoires interdite.
  - 20 baigneurs maximum simultanément.
  - 1 adulte pour 5 enfants dans l'eau.
- 6 A 11 ANS:
  - Baignade délimitée (le plus petit doit avoir pied).
  - 1 personne diplômée affectée à la surveillance de la baignade.
  - Utilisation de masques et appareils respiratoires interdite.
  - 40 baigneurs maximum simultanément.
  - 1 adulte pour 8 enfants dans l'eau.
- 12 A 14 ANS:
  - Baignade balisée (le plus petit doit avoir pied).
  - 40 baigneurs maximum simultanément.
  - 1 adulte pour 8 enfants dans l'eau.
  - 1 personne diplômée affectée à la surveillance de la baignade.
- PLUS DE 14 ANS:
  - Baignade balisée.
  - 40 baigneurs maximum simultanément.
  - 1 adulte pour 8 ados dans l'eau.
  - Baignade effectuée sous la surveillance d'une personne qualifiée.